

Bureau du 6 mai 2002

Décision n° B-2002-0557

commune (s) : Cailloux sur Fontaines - Sathonay Village

objet : **Route de la Combe et chemin des Epinettes - Restructuration du réseau de distribution d'eau potable - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 avril 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de l'eau vient de communiquer au Bureau un dossier de consultation des entrepreneurs, relatif aux travaux de construction de canalisations d'eau potable de diamètres 100 et 150 mm, route de la Combe à Cailloux sur Fontaines et chemin des Epinettes à Sathonay Village.

Ce projet est inscrit au programme 2002 de travaux - réseaux d'eau potable de la direction de l'eau, arrêté par la délibération du Conseil n° 2002-0516 en date du 18 mars 2002.

Cette opération consisterait à réaliser un maillage entre les réseaux d'eau potable des communes de Sathonay Village et Cailloux sur Fontaines et permettrait ainsi d'assurer une meilleure distribution sur tout un secteur de Cailloux sur Fontaines où la pression de service chez les abonnés est faible (comprise entre 1,5 et 2,5 bars).

Le montant global de l'opération s'élèverait à :

- montant total HT	277 591,97 €
- TVA 19,60 %	54 408,03 €

- montant total TTC	332 000,00 €

Elle comporterait :

- la réalisation de 490 m de canalisation de diamètre 150 mm,
- la réalisation de 490 m de canalisation de diamètre 100 mm,
- la fourniture et la pose de quatre robinets vannes de diamètre 150 mm et de deux robinets vannes de diamètre 100 mm,
- l'installation aux différents points hauts du nouveau réseau de trois ventouses automatiques de diamètre 60 mm,
- l'installation aux points bas du nouveau réseau de purge.

et se décomposerait comme suit :

- la construction de canalisations,
- la réfection des chaussées,
- les travaux de raccordement et branchement,
- les essais de compactage de tranchée,
- les plans de récolement,
- la mission de coordination-sécurité.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle environnement le 5 février 2002 et celui du Bureau restreint le 18 février 2002 ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu ses délibérations n° 2001-0009, 2001-0381, 2002-0444 et 2002-0516, respectivement en date des 18 mai et 21 décembre 2001 et 4 février 2002 ainsi que celle en date du 18 mars 2002 ;

DECIDE

1° - **Accepte** :

a) - le dossier qui lui est soumis,

b) - de traiter les travaux de construction de canalisation d'eau potable par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix, conformément aux dispositions des articles 33, 40 et 58 à 60 du code des marchés publics,

c) - de régler les travaux de réfection de chaussée, les essais de compactage, les plans de récolement, la prestation du coordinateur-sécurité, sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau,

d) - de faire réaliser et payer au fermier du secteur concerné (Sdei) les travaux de raccordement et de branchement au réseau d'eau potable.

2° - Arrête que les offres seront examinées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001.

3° - **Autorise** monsieur le président à :

a) - accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement ainsi qu'à signer le marché et tous les actes contractuels s'y référant dans la limite du crédit budgétaire affecté à l'opération,

b) - solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et signer la convention à intervenir.

4° - La dépense de 332 000 € HT, à engager pour cette opération, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2002 - et prévus pour l'exercice 2003 au titre des autorisations de programme - compte 238 511 - fonction 1 111 - opération 0137.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,